



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.66/2  
17 mars 1993

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion conjointe du Comité scientifique et  
technique et du Comité socio-économique

Athènes, 3-7 mai 1993

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

## Introduction

La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Le Caire, 8-11 octobre 1991) a décidé de convoquer en 1993 le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique pour qu'ils examinent, séparément et ensemble, l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils proposent des recommandations pour soumission à la prochaine réunion des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993). Etant donné que la réunion de cette année aura à examiner le programme et le budget du prochain exercice biennal 1994/1995, les deux Comités siégeront conjointement en séance plénière pour se consacrer aux questions d'intérêt commun, et séparément pour examiner leurs éléments respectifs du programme. L'ordre du jour permettra d'opérer une nette distinction entre les questions relevant de la compétence de chaque Comité en sorte que les divers experts puissent prendre part aux séances correspondantes.

### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 3 mai 1993, à 9h30, dans la salle de conférence de l'Unité de coordination, par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Tous les Points focaux du PAM ont été invités à envoyer des représentants en tenant compte des sujets spécifiques de la réunion. Des représentants des organisations internationales compétentes, des organisations non gouvernementales et des Centres d'activités régionales ont été également invités à prendre part à la réunion en qualité d'observateurs.

### Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

### Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Les deux vice-présidents présideront les réunions des deux Comités. Chaque Comité élira un président et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire, préparé par le Secrétariat, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.66/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. Il est proposé que les deux Comités siègent conjointement le premier jour (3 mai), puis séparément les 4, 5 mai et les matinées des 6 et 7 mai afin d'examiner leurs rubriques respectives et d'adopter leur rapport final respectif, et enfin une nouvelle fois conjointement dans l'après-midi du 7 mai afin d'adopter le rapport final de la réunion conjointe.

L'ordre du jour provisoire a été établi par le Secrétariat en consultation avec les directeurs des Centres d'activités régionales et les Organisations des Nations Unies compétentes. Des groupes de travail spéciaux ou des sous-comités de rédaction peuvent être constitués par la réunion conjointe, en consultation avec le Secrétariat. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps figurant en annexe au présent document.

Point 5 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995

Le Coordonnateur présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.66/3 intitulé "Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992/1993". La réunion sera invitée à formuler des observations et à prendre note des activités menées au cours de cette période.

Le Coordonnateur présentera également le document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 intitulé "Recommandations et budget-programme pour 1994/1995 - Proposition du Secrétariat". La réunion sera invitée à centrer ses travaux sur ce document, à l'examiner et à se prononcer sur les diverses recommandations proposées.

Point 5.1 de l'ordre du jour - Application de la Convention de Barcelone

- (a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
- (b) Coordination du programme
- (c) Développement durable:
  - Agenda 21 pour la Méditerranée/Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)
  - Programme d'aménagement côtier (PAC)
- (d) Volet juridique
- (e) Information

Le Coordonnateur présentera la section 5.1(a), (b), (c), (d) et (e) du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera saisie du rapport de la première réunion d'experts méditerranéens sur la préparation du

Protocole relatif aux déchets dangereux en Méditerranée, du rapport de la réunion consultative informelle d'experts méditerranéens sur l'"Agenda 21 pour la Méditerranée" (UNEP(OCA)/MED WG.63/4), des rapports du Bureau des Parties contractantes et des rapports des réunions de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales sur le programme du PAM. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Le Coordonnateur présentera les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.2 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section 5.2 du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à l'examiner et à en prendre note.

Il présentera aussi les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

(a) Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leurs composés, et mesures proposées

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner ce document et à formuler des observations pour son amélioration.

(b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératoogènes

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.4. La réunion sera invitée à l'examiner et à en prendre note.

Le Secrétariat présentera également les recommandations correspondantes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.66/4, en vue de leur approbation.

(c) Projets de recherche se rapportant directement au Protocole tellurique

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section 5.2(c) du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.3 de l'ordre du jour - Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

(a) Programme de surveillance continue et activités d'appui

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section 5.3(a) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

(b) Assurance qualité des données

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section 5.3(b) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à l'examiner et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

(c) Projets de recherche se rapportant à la surveillance continue

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section 5.3(c) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

(d) Changements climatiques

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.4 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif aux situations critiques

(a) Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

(b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Le directeur de Centre REMPEC présentera les sections 5.4(a) et (b) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3 sur l'état de l'application du Protocole situation critiques et sur les activités du Centre au cours de la période considérée. La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

(c) Application du plan d'action sur les installations portuaires de réception pour la région méditerranéenne

Le directeur du Centre REMPEC présentera la section 5.4(c) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et en prendre note. Il présentera également le document UNEP(OCA)/MED WG.66/5 intitulé "Projet de code de conduite pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne", le document UNEP(OCA)/MED WG.66/6 intitulé "Proposition pour une Force d'intervention méditerranéenne d'assistance à la lutte contre la pollution marine accidentelle", et le document UNEP(OCA)/MED WG.66/7 intitulé "Programme à moyen terme (1994-1997) des activités du REMPEC". La réunion sera invitée à examiner ces documents et à prendre les décisions nécessaires.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.5 de l'ordre du jour - Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale de la Méditerranée

(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

Le Président et le directeur du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB) présenteront la section 5.5(a) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Ils présenteront également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

(b) Planification et gestion du littoral

Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Le directeur du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) présentera la section 5.5(b) du document UNEP(OCA)/MED WG. 66/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.6 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

(a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée

(b) Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Le directeur du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées présentera les sections 5.6(a) et (b) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3 sur l'état d'application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sur les activités du Centre ASP au cours de la période considérée. La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

(c) Préservation des 100 sites historiques d'intérêt méditerranéen commun

Le directeur de l'Atelier du patrimoine, Ville de Marseille, présentera la section 5.6(c) du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3 sur les activités entreprises concernant la préservation des sites historiques. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1994/1995, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

D'autres questions relatives au Plan d'action pour la Méditerranée qui pourraient être portées à l'attention de la réunion par les participants ou par le Secrétariat seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour- Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président, le vendredi 7 mai 1993 à 18 heures.



PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

Lundi, 3 mai	Plénière <sup>(1)</sup>	matinée après-midi	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions décisionnelles</li> <li>- Coordination</li> <li>- Dével. durable/ Agenda 21-PAC</li> <li>- Questions juridiques</li> <li>- Information</li> </ul>	
Mardi, 4 mai		mat.	apr.m.
	Scientifique <sup>(1)</sup>	Tellurique	MED POL
	Socio-économique <sup>(2)</sup>	PAP	PAP/PB
Mercredi, 5 mai	Scientifique	MED POL	MED POL /REMPEC
	Socio-économique	PB	PB/ASP
Jeudi, 6 mai	Scientifique	REMPEC	Libre (rapport)
	Socio-économique	ASP 100 sites historiques	Libre (rapport)
Vendredi, 7 mai	Scientifique	Adoption du rapport du Comité scientifique	
	Socio-économique	Adoption du rapport du Comité Socio-économique	
	Plénière		Adoption du rapport de la plénière

Note: (1) Se tiendra à l'Unité MED, Athènes  
(2) Se tiendra à l'hôtel ILISSIA, Athènes

Séances de travail: 09:30 - 12:30  
14:30 - 17:30

Pauses-café: 11:00 a.m.  
16.00 p.m.